Section I. Relance de l'Avis d'appel d'Offres National Ouvert N°PRODER/...02.../S/2025-2026 de fourniture des services d'entretien et réparation du parc informatique du PRODER.

Date de Publication : Le .21/.01./2026

Date de dépôt des offres : Le .21/.02/2026 à 10heures

Date d'ouverture des offres : Le .21/.02/2026 à 10heures 30minutes

1. Le gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds international de développement agricole (FIDA), financement dont il envisage de faire partiellement usage pour couvrir le présent achat. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER ».

2. Le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER » prévoit utiliser ces fonds dans le but de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

3. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le Renouveau le 05/8/2025, site des marchés publics du Burundi le 05/8/2025., site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 05/8/2025 et le 30/7/2025 sur le site de Burundi jobs.

L'acheteur invite à présent les entités remplissant les conditions requises (soumissionnaires) à communiquer leurs offres sous pli cacheté pour ***la fourniture des services d'entretien et réparation du parc informatique de l'UFCP ET UFCRs dans le cadre du projet PRODER.***
On trouvera de plus amples informations concernant le parc informatique et les services connexes sur le bordereau des quantités/calendrier de livraison qui figure dans le présent dossier d'appel d'offres.

4. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales, soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des marchés publics du 29 janvier 2018.

5. Il a été décidé, pour le présent marché, de passer un **appel d'offres ouvert national**, Offres qui seront évaluées selon la procédure décrite dans le dossier, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA consultable à l'adresse www.ifad.org/fr/project-procurement. Le processus d'appel d'offres national comportera, comme indiqué, un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures ; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.

6. Une séance de visite de décompte du parc informatique est organisée à l'intention des soumissionnaires intéressés par cet avis d'appel d'offres mais n'est pas obligatoire. Pour les soumissionnaires qui le souhaitent, elle sera organisée suivant le calendrier ci – après :

Région	Date de la visite	Lieu de rencontre	Heure
UFCP	10/02/2026	Bureau PRODER Bujumbura	9 heures précise
UFCR-Nord	11/02/2026	Bureau UFCR-Nord Ngozi	9 heures précise
UFCR-Centre	12/02/2026	Bureau UFCR-Centre Gitega	9 heures précise
UFCR-Sud Est	13/02/2026	Bureau UFCR-Sud Est Rutana	9 heures précise
UFCR-Ouest	16/02/2026	Bureau UFCR-Ouest Cibitoke	9 heures précise

7. L'offre doit être accompagnée d'une garantie bancaire de soumission conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres d'un montant d'un million (Bif 1000 000) de francs Burundais.

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au secrétariat du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », sise Avenue du Large n° 30, Zone KININDO ; Commune MUHA ; Mairie de Bujumbura/Burundi; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1er étage, Tél : +257 22 21 12 00/ 22 21 12 01.

Il peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent mille Francs Burundi (Bif 100.000) dont la moitié cinq mille (50.000 BIF) sera versée sur le sous-compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié cinquante mille (50.000 BIF) sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /recettes internes.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus ou par courriel à nti.come@programmefidaburundi.org avec copie à ntircome@gmail.com et egidiusniyo@yahoo.com, en mentionnant la référence de la publication (AAON N° PRODER /...07../S/2025-2026), au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de la remise des offres figurant au point 11 ci-dessous.

L'Acheteur répondra par courrier physique ou courriel électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue. Les soumissionnaires pourront ainsi être assurés de recevoir les mises à jour dont pourrait faire l'objet le présent dossier.

9. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin, leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents exigés ci-dessous.

10. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Elles doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

11. Les offres doivent parvenir à l'adresse et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – clause 23.2 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le 21/.02/2026 à 10 heures.

12. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions situées au 1er étage de l'Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi, le 21/.02/2026 à 10 heures 30 minutes.

13. Les offres reçues hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes sur demande écrite et aux frais du soumissionnaire. Toutes les offres devront être accompagnées d'une garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie de l'offre (suivant le cas) dont les modalités et le montant sont précisés dans les données particulières de l'appel d'offres.

14. Le délai de validité des offres est de 90 jours calendaire à compter de la date fixée pour le dépôt des offres. On trouvera de plus amples informations concernant ces biens et services connexes sur le bordereau des quantités/calendrier de livraison qui figure dans le présent dossier d'appel d'offres.

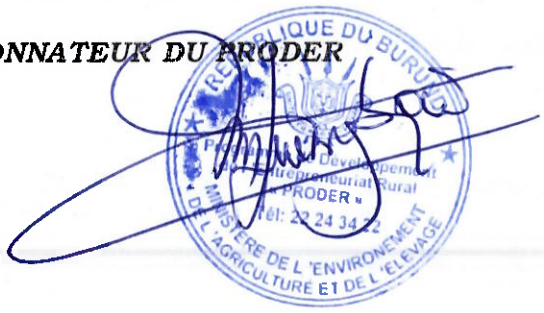
15. Le délai d'exécution du marché est d'une année (12 mois) incluant la réparation et l'entretien du parc informatique.

16. Veuillez noter que les offres électroniques **ne sont pas acceptées**, comme indiqué dans la clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Côme NTIRANYIBAGIRA

COORDONNATEUR DU PRODER



Annexe 1 : Descriptions des services et profil du personnel à aligner

Le présent appel d'offres a pour objet la maintenance préventive et corrective du parc informatique de l'UFCP et des UFCRs en bon état de fonctionnement en procédant aux prestations suivantes :

1.1. Maintenance preventive

La maintenance préventive concerne les équipements matériels et logiciels. Elle comprend les services savants:

- Le contrôle et le maintien du bon état de fonctionnement des équipements et Dispositifs.
- Les mises au point nécessaires et le remplacement des pièces hors d'usage ou ayant dépassé les durées de vie prévues par le constructeur.
- Le paramétrage du matériel et des logiciels.
- Le diagnostic des équipements si nécessaire en utilisant des outils appropriés pour assurer un bon fonctionnement du matériel ; cette opération s'effectuera aux locaux du PRODER avec l'élaboration d'un rapport justifiant le type d'anomalie ou l'identification du dysfonctionnement du matériel.
- L'identification des risques de dysfonctionnement et les améliorations liées à l'évolution du système ou de la normalisation.
- Le nettoyage extérieur, le dépoussiérage intérieur des différents équipements et le nettoyage de tous les lecteurs et périphériques notamment les lecteurs de sauvegarde et de restauration des données en utilisant des produits appropriés.
- L'entretien préventif sera exécuté par le contractant selon le jour et l'horaire convenu d'un commun accord à raison de 1 fois par mois. Il sera sanctionné par un rapport d'exécution détaillant les actions réalisées et les constats de dysfonctionnement éventuels.

1.2. Maintenance corrective

La maintenance corrective concerne les équipements matériels et logiciels. Elle comprend les services suivants:

➢ **Equipements matériels**

- L'exécution de toutes les opérations de réparation, de remplacement et de mise au point nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des équipements. Les pièces défectueuses, usées ou cassées à la suite de l'usage normal du matériel seront remplacées par des pièces neuves équivalentes aux anciennes et de même origine. Les pièces défectueuses ayant fait l'objet de remplacement, restent la propriété du fournisseur. Dans le cas de remplacement d'un disque dur, le prestataire est responsable de la récupération des données et leur enregistrement sur le nouvel équipement.
- La correction des anomalies relevées par le PRODER pendant l'exploitation du matériel. Si la correction exige des délais longs qui risquent de gêner l'exploitation, le contractant s'engage dans l'attente de la correction définitive ou de la livraison des éléments de remplacement, procéder à des corrections temporaires ou à des solutions d'urgence de contournement. Le matériel de remplacement mis en service pour contourner l'anomalie,

restera la propriété du contractant et lui sera restitué après le dépannage définitif du matériel défectueux.

- Les modifications décidées par les services compétents en accord avec le PRODER et visant une amélioration du niveau technologique et des performances des matériels et dispositifs installés ou la correction d'un dysfonctionnement matériel constaté.

➢ **Les Logiciels :**

Le support logiciel consiste en :

- La réparation de tout incident software lié à l'infrastructure passive et active du système de production.
- L'installation des nouvelles versions, mineures, des logiciels en cas de besoin.
- Il doit proposer au PRODER la migration vers d'autres logiciels en remplacement de ceux installés et qui ne seront plus évolutifs, ou qui seront en voie de disparition du marché ou suite à la disparition de leur éditeur. Ces migrations ne font pas parties des futures prestations.

Toute intervention du contractant, maintenance préventive, corrective ou de support, fera l'objet d'un rapport d'exécution signé conjointement par son représentant et le représentant du PRODER.

1.3. Profil du personnel clé.

Le bureau doit prouver qu'il dispose d'un personnel qualifier pour exécuter correctivement le marché. Il doit aligner notamment :

- Deux (02) informaticiens de niveau minimum Bac+3 ou équivalent en administration des réseaux et système informatique, maintenance informatique ou tout autre domaine équivalent avec une expérience générale de 5 ans en informatique et avoir au moins **deux (02) références spécifiques en maintenance des réseaux justifiées par des attestations de service rendu**.

- Trois (03) informaticiens de niveau minimum A2 en informatique de gestion, informatique de maintenance ou tout autre domaine équivalent avec une expérience générale de 5 ans en informatique et avoir au moins **deux (02) références spécifiques en maintenance des équipements informatiques justifiés par des attestations de service rendu.**

NB : La liste du personnel aligné devra être accompagnée des curricula vitae signées de moins d'un mois et **des originales** des copies des diplômes certifiées conformes à l'original par le Ministère ayant l'Education dans ses attributions ainsi que les attestations des services rendus pour prouver les expériences citées dans les CV.